

COMMUNE DE CIRON-



LA LANTERNE

N°84-DECEMBRE 2023

Les vœux du Conseil Municipal

Avec la fin décembre, arrive les festivités de Noël et du Nouvel An. Elles permettent aux familles de se réunir, aux amis de se retrouver. Dans les maisons, au pied du sapin illuminé, les cadeaux sont distribués pour la plus grande joie des petits et des grands.

Dans ces moments de convivialité, nous aurons une pensée pour tous ceux qui en permettent un déroulement en toute sécurité : forces de l'ordre, pompiers, soignants.

N'oublions pas pendant cette période de fête, les personnes malades ou seules.

Cette fin d'année est une période propice pour faire le bilan de l'année qui se termine et espérer le meilleur pour l'année à venir.

Que retiendrons nous de 2023 ?

Sur le plan international et national, constatons que les moments réjouissants ont été rares, et ceci, sans tomber dans le pessimisme.

La guerre en Ukraine commencée en 2022 se poursuit sans solution militaire ni diplomatique.

En octobre, suite à une attaque terroriste du Hamas et une prise d'otages, la guerre a recommencé entre Israéliens et palestiniens. Cette guerre épisodique dure depuis 70 ans, là encore sans solution militaire. La seule voie pour la paix est la voie diplomatique, mais qui aujourd'hui semble bien éloignée.

N'oublions pas les guerres qui s'éternisent en Afrique (Soudan, Lybie) et la région du sahel où des gouvernements issus de coup d'état ont demandé à la France de retirer ses troupes.

Le changement climatique est une réalité. Le réchauffement de la planète entraîne de nombreuses catastrophes. Feux de forêts, Inondations, tornades et ouragans, Montée du niveau des mers... Que faire ? Changer notre mode de vie ? Les actions que nous menons paraissent souvent dérisoires.

Notre pays a également été marqué par des manifestations, des émeutes, des attentats qui rendent le vivre ensemble bien difficile.

Au niveau communal

En 2023, le conseil municipal a mené de nombreux travaux :

- Rénovation énergétique de bâtiments communaux
- Réfection du chemin de Pellebuzan et du clos de l'Ecole
- Dissimulation des réseaux à Scoury le long de la RD 951

Un détail exhaustif vous est fourni au niveau de l'article des réalisations 2023.

Pour 2024, les projets sont les suivants :

- Rénovation du hall de gare marchandises pour les associations de la commune (Amicale Cironnaise, Association des parents d'élèves, futur club de tir sportif , Amicale bouliste)
- Réaménagement de la traversée de Scoury – RD 951
 - o Réfection des trottoirs
 - o Aménagement paysager
- Réfections de voie communale (à définir)

Le programme est important et doit terminer les principaux projets du mandat que vous nous avez confiés.

N'oublions pas la mise en place par le SYMCTOM d'un nouveau mode de traitement des déchets. Réalisons l'effort nécessaire pour qu'il soit réussi.

Espérons que l'année 2024 verra l'apaisement des tensions à l'international avec des actions pour la paix et le changement climatique

En Europe, nous aurons les élections européennes le 09 juin. Participons car l'assemblée européenne vote des lois et règlements qui doivent ensuite être respectés par les états membres.

Malgré de nombreuses incertitudes et interrogations, nous espérons qu'en 2024 chacun pourra réaliser ses projets et ses attentes.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite à tous, une bonne et heureuse année 2024, surtout la santé et une réussite dans vos projets.

Invitation

Le Maire et le Conseil municipal sont heureux de vous inviter à la présentation des vœux et au vin d'honneur qui suivra le

Samedi 13 janvier 2024 à 18 heures

Salle Gérard LERAT

Etat Civil

Mariage :

Simone Mougassa et Paul Levoyer
Félicitations aux mariés

le 02 septembre

Décès :

Andrée POIRON
Mauricette VILLAIN
Pierre PAGNARD

le 29 juin
le 07 octobre
le 19 octobre

à Ciron
à Châteauroux
à Mérigny

Inhumations

Mauricette TORTIGET

le 25 août

venant de Le Blanc

Nos condoléances attristées aux familles de ceux qui nous ont quittés.

Informations

Congés

La mairie sera fermée les 02 et 03 janvier 2024

Meublés de tourisme et chambre d'hôtes

Tout meublé de tourisme mis à la location qu'il soit classé ou non doit être déclaré au préalable en mairie.

Recensement des élevages de volailles et des basses-cours

La situation sanitaire au regard de la grippe aviaire se dégrade à nouveau à l'occasion de la baisse des températures et des migrations saisonnières d'oiseaux sauvages.

Les particuliers détenteurs d'oiseaux, volailles doivent se déclarer auprès de la mairie (cerfa 15472*02 à compléter)

Sacs ordures ménagères et tri

Suite à la mise à disposition par le SYMCTOM des 2 bacs, les sacs noirs et jaunes ne seront plus fournis.

Il reste sur la dotation 2023 des sacs qui peuvent vous être remis en mairie jusqu'à épuisement du stock.

Travaux du Conseil Municipal

2^{ème} semestre 2023

Séance du 19 juillet

- **Subvention triangle Sud Berry**

Suite à la demande de l'US Argenton cyclisme, le conseil municipal accorde une subvention de 50€ pour la course du 17 août 2023

- **Location du logement 2 rue Eglise St Georges**

Le conseil municipal accepte de louer à Mme Genet Sophie le logement communal avec un loyer mensuel de 600€ et frais de maintenance de la PAC de 15€.

Séance du 27 septembre

- **CLECT- convention de reversement**

Suite à l'obligation faite par les services de l'Etat à la CDC de participer aux charges de fonctionnement de l'école Ste Thérèse du Blanc pour l'ensemble des élèves originaires du territoire communautaire, La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a communiqué au conseil municipal le montant correspondant en fonction du nombre d'élèves de Ciron scolarisés à l'école St Thérèse pour les années scolaires 2019 /2020 à aujourd'hui (4 ans), soit 24 187€.

Le conseil municipal accepte le paiement en 2 fois :

9 898€ en 2023

14 289€ en 2024

Ensuite, chaque année, la commune paiera pour les enfants scolarisés à l'école Sainte Thérèse, 1300€ par enfant en maternelle et 560€ par enfant en primaire.

- **FAR 2024**

Un pré-dossier de demande est déposé auprès du département de l'Indre pour l'installation d'une aire de covoiturage à Scoury, place de la gare. Les travaux sont estimés à 40000€, la subvention à 18 000€.

- **Village d'avenir**

Le conseil municipal prend une délibération de principe pour le dépôt d'un dossier pour l'aménagement de la traversée de Scoury.

- **Projet centrale photovoltaïque les Néraults**

Suite à la présentation par la société Kronos Solas du projet de centrale photovoltaïque des Néraults, le conseil municipal émet un avis favorable.

- **Programme régional de santé**

Le conseil municipal suit l'avis du département sur le programme régional de santé. Il émet donc un avis défavorable.

- **Subvention ACTEE- Etude thermique Hall de gare**

L'étude thermique préalable aux travaux prévus dans l'ancien Hall de gare marchandises peut être subventionnée à hauteur de 50% dans la cadre du programme ACTEE du SDEI. Une demande de subvention est déposée.

Séance du 09 novembre

- **RIFSSEP**

Suite à la proposition de la commission en charge de la gestion du personnel, le conseil municipal accepte d'augmenter, à compter du 01 janvier 2024, les montants annuels de référence de l'IFSE et du CIA de 10%, ceux n'ayant pas été réévalués depuis 2019.

- **Remboursement de caution à M Douvenot**

Suite au préavis de départ et l'état des lieux réalisé le 29 septembre 2023, le conseil municipal, au vu de l'entretien à effectuer à l'intérieur et à l'extérieur du logement et des arriérés de loyers, décide de conserver la caution de M Douvenot, d'un montant de 650€.

- **Travaux hall de gare- choix des entreprises**

Le conseil municipal, suite à la proposition de la commission d'ouverture des plis et du rapport du maître d'œuvre, retient les entreprises ci-dessous :

<i>Lot</i>	<i>entreprises retenues</i>	<i>Montant HT</i>
VRD	BTS	9 931.00€
Gros Œuvre	AB Bâtitseurs	17 658.01€
Charpente couverture	CCBH	19 399.20€
Menuiseries	SARL BHM	29 517.30€
Plâtrerie- Isolation	SARL BHM	39 018.00€
Carrelage Faïence	TECHNPEINTURE	12 462.41€
Electricité	LABRUX SAS	13 956.97€
Plomberie Sanitaire	BEAUCHESNE	17 049.76€
Climatisation		
Peinture, sol PVC	Sarl VACHER	9 326.50€

- **Demande de subvention – Département**

Pour financer les travaux du hall de gare marchandises, les honoraires du maître d'œuvre, l'étude thermique et la publicité légale d'un montant de 186 899,15€, le conseil municipal décide de déposer une demande de subvention auprès du département au titre du fonds départemental des travaux d'équipement à vocation socio-culturelle.

Il approuve le plan de financement suivant :

	Base retenue HT	Taux	Montant HT
DETR	163 640,00€	40%	65 456,00€
Département	105 000,00€	25%	26 250,00€
CRST	61 305,00€	50%	30 652.50
Autofinancement			64 540.65€
Total HT			186 899.15€

- **Demande de subvention – Région- CRST**

La Région peut financer dans le cadre du CRST certains travaux de la rénovation du hall de gare marchandises, à savoir : L'isolation du bâtiment, la rénovation thermique, le changement des huisseries et portes extérieures, la ventilation. Le montant de ces travaux est de 61 305€.

Le conseil municipal charge monsieur le Maire de déposer un dossier de demande auprès de la Région avec un taux de prise en charge à hauteur de 60%.

- **Création emploi non permanent pour accroissement d'activités.**

Un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activités est créé du 25 novembre 2023 au 31 janvier 2024.

- **Création de poste**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M Georges Francis est en retraite pour invalidité depuis le 28 septembre 2023, le poste créé en 2003 est donc vacant.

La commission en charge du personnel propose qu'un agent contractuel soit recruté sur ce poste. Une déclaration de vacance sera déposée sur le site du centre de gestion et l'offre d'emploi publiée sur le site emploi territorial. Le conseil municipal accepte la proposition.

LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2023

- Dissimulation des réseaux à Scoury

Les travaux sont enfin terminés. Ils ont été une contrainte pour les riverains de la RD 951, nous nous en excusons.

Au cours du dernier semestre :

- Les branchements électrique et téléphonique des particuliers ont été réalisés
- Enedis a assuré le raccordement en souterrain des nouveaux réseaux électrique et éclairage public.
- L'entreprise Labrux a ensuite assuré le démontage des anciens réseaux aériens.

Aujourd'hui, nous avons une traversée du bourg beaucoup plus aérée à laquelle il manque la réfection des trottoirs et l'aménagement paysager qui auront lieu en 2024 et 2025.

Tous ces travaux ont un coût

- | | |
|--|-------------|
| - Dissimulation du réseau téléphonique | 66 810€ TTC |
| - Dissimulation éclairage public | 37 296€TTC |
| - Remplacement des lampadaires | 82 392€TTC |
| - Dissimulation réseau électrique | 171 396€TTC |

De nouvelles illuminations de Noël ont été mises en place, nous espérons que vous les appréciez. Leur coût : 11 778€ TTC

- Rénovation énergétique des bâtiments

Mise en place d'un éclairage LED à la salle des fêtes, la garderie périscolaire et la salle des associations à Scoury pour un montant de 15 721.66€TTC. Travaux réalisés par l'entreprise Labrux. Tous les bâtiments communaux sont passés en éclairage LED.

- Le changement des huisseries de la salle des associations à Scoury pour un montant de 25 867€HT. Travaux réalisés par l'entreprise Menet.
- Installation d'une sur-toiture en bac-acier sur les garages près du stade pour un montant de 12026€TTC. Travaux réalisés par l'entreprise Pasquet.
- Voirie, Réfection du chemin de Pellebuzan et la place du Clos de l'école pour un montant de 26 849€TTC. Travaux réalisés par Eurovia.

Ces travaux ont été en partie financés :

- | | |
|--------------------|---|
| Par l'Etat | : 9 746€ |
| Par le Département | : 16 379€ |
| Par le SDEI | : 290 232€. Le SDEI a pris en charge 60% du coût de la dissimulation des réseaux à Scoury |

Les travaux communaux en cours

Aménagement du Hall de la Gare :

Objectif : Depuis plusieurs années nous nous interrogeons sur la manière d'aménager le grand volume offert par ce bâtiment. Une des contraintes majeures était le respect de l'apparence extérieure, imposé par le périmètre protégé de la Lanterne des morts. Il a finalement été décidé la création d'un étage permettant d'accueillir le club de tir à 10 mètres, et au rez de chaussée le réaménagement d'un ensemble constitué d'une salle principale et de petites salles périphériques qui pourront être mises à la disposition de l'école de musique.

Le choix définitif des entreprises est maintenant terminé. Le montant total des travaux s'élèvera à 169 000 Euros. Le montage financier est en cours de finalisation avec des subventions de la Région et du Département et de l'Etat

Les travaux devraient commencer dans le courant du premier trimestre.

Aménagement de la traversée du bourg de Scoury :

Les travaux d'enfouissement des réseaux se sont terminés cet été.

Le point d'orgue a été la dépose des poteaux électriques et téléphoniques cet automne. Toute cette partie de travaux est subventionnée à hauteur de 60% par le Syndicat d'Energie de l'Indre.

Il reste maintenant la deuxième partie des travaux qui concerne l'aménagement et l'embellissement de cette grande ligne droite qu'est la traversée du bourg.

Le projet est en cours de finalisation et il a été l'objet d'une réunion publique fin Octobre. Tel qu'il a été présenté, son montant total de travaux devrait avoisiner 860 000 HT. Le montage financier n'est pas encore complètement acquis car nous n'avons pas encore de certitudes sur le montant final des subventions promises. Il restera ensuite la consultation et le choix des entreprises. L'objectif est que les travaux commencent à la fin de l'année 2024.

Les travaux de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse

Séance du 21 septembre

- Année verte

Mme Caroline Decours de la maison familiale rurale de la Brenne présente l'année verte. Ce dispositif est un parcours d'accompagnement pour les 16-25 ans, sans emploi, sans formation et habitant sur le PNR de la Brenne.

Il doit leur permettre de découvrir les métiers de la transition écologique, reprendre confiance en eux, construire un parcours de vie et un parcours professionnel.

Les postulants doivent s'inscrire à la mission locale (voir document en fin de journal).

- FPIC

Le président informe le conseil communautaire du montant du FPIC 2023, 563 503€ soit une baisse de 39 588€ par rapport à 2022.

Le conseil communautaire décide la répartition suivante :

321 042€ pour la CDC

242 461€ pour les communes, au prorata de la population.

- Actions économiques

- Construction par le département de 2 giratoires au niveau de la zone des Daubourgs au Blanc.

Le coût estimé est de 700 000€HT, la CDC accepte de participer à hauteur de 33% de ce montant payable sur 3 exercices comptables.

- Achat de parcelles

Le conseil communautaire émet un avis favorable à l'achat d'une parcelle d'une superficie de 4609m² appartenant à la commune du Blanc sur la ZI des Daubourgs, au prix de 1,20€ le m² et l'achat d'une parcelle d'une superficie de 4915m² appartenant à la commune de Douadic au prix de 1,20€ le m².

- Crédit-bail

Le conseil communautaire autorise la signature d'un crédit-bail avec la société Rosobrenne à compter du 1^{er} octobre 2023 d'une durée de 132 mois avec un loyer mensuel de 1286€HT.

- Ecloserie Carp de Brenne

Le président Gérard Defez présente le dossier d'acquisition du local à l'entreprise. Après débat, le conseil communautaire fixe le prix d'achat à 125 000€ frais de notaire inclus. Cela permettra d'avoir une marge pour les travaux.

- Maison de sante pluridisciplinaire

Le conseil communautaire se prononce par 33 voix pour et 5 voix contre pour l'exonération de la taxe foncière pour les professionnels de santé.

- PLUi

Le conseil communautaire émet un avis favorable à la modification simplifiée du PLUi pour des changements de destination de bâtiments communes de Saint Aigny et de Tournon Saint Martin.

- CLECT

Le rapport établi suite à la réunion de la CLECT du 13 septembre 2023 est accepté par 37 voix pour et 1 contre.

Il entérine le paiement par les communes du coût de la scolarité des enfants de leur territoire scolarisés à l'école Sainte Thérèse du Blanc.

Soit 1338€/ an par élève en maternelle

Et 560€ / an par élève en primaire

Et la modification de la répartition de l'IFER pour les installations de production d'énergies renouvelables entre la CDC et les communes.

- Multi-accueil

Le conseil communautaire approuve le règlement et ses annexes pour les 3 multi-accueils.

- Divers

- o Baignade naturelle du Blanc

Le conseil communautaire autorise le président à signer une convention avec la commune du Blanc pour le remboursement des frais déjà engagés (24 000€)

- o Mise en non-valeur

Budget actions économiques : 1641,20€ Budget principal : 560,65€ et 1692, 89€

- o Tarifs du réseau de chaleur du Blanc.

Le conseil communautaire approuve les tarifs proposés, applicables au 1^{er} octobre 2023.

- o Touraine-Berry à vélo

La CDC participera à la mise en place du circuit reliant Chinon et La Châtre qui empruntera une grande partie de la voie verte.

Séance du 30 novembre

- Mission locale

Le vice-président D Hervo présente la mission locale destinée à l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

- Tarifs 2024

Le conseil communautaire approuve les tarifs 2024 pour :

- L'espace de loisirs
- Les animations estivales
- L'accueil de loisirs sans hébergement

- PLUi

Le conseil communautaire approuve la modification simplifiée du PLUi concernant la commune du Blanc.

- Comptabilité

- Prime pouvoir d'achat

Approbation d'une prime forfaitaire de 50€ versée en décembre

Le comité social territorial se réunira en décembre pour fixer le montant de la prime et les conditions de versement pour 2024.

- Provision pour impayés 2023

Sur le budget principal : 30 407€

Sur le budget actions économiques : 7351€

- Emprunt

Le conseil communautaire autorise le président à contracter un emprunt de 1,5 M€ à la Société Générale pour les investissements 2023-2024-2025 au taux fixe de 4,24%.

- Admission en non-valeur sur le budget principal : 1965€

- Assurance statutaire

Le conseil communautaire autorise le président à signer une nouvelle convention avec le Centre de gestion qui gère l'assurance statutaire. Le taux passe de 10,28% à 10,59%.

- Actions économiques

- Solde crédit-bail Decap Brenne

Le conseil communautaire approuve la levée d'option d'achat par le bailleur.

- Dossier DETR/DSIL

Le conseil communautaire décide de déposer, pour l'année 2024, un dossier de demande de subvention pour les projets d'extension des zones artisanales de Douadic et de Tournon Saint Martin.

- Cession de modules à l'hôtel d'entreprises des Groges- Le Blanc

Suite à la demande des locataires, le conseil communautaire propose la vente des locaux qu'ils occupent au prix de :

Module 1-	Electro Tech	96 360€
Module 2 –	Giraud Stock	151 750€
Module 4 -	Vegetol/G7	193 430€

La cession pourra se faire par vente directe ou par crédit-bail sur 15 ans

- Foire-expo du Blanc

Le conseil communautaire reconduit les aides apportées aux entreprises de son territoire à savoir 40% du prix du stand jusqu'à 2 stands par entreprise.

La CDC prend également à sa charge, l'impression des affiches et des flyers et leur distribution.

- Ouverture des commerces le dimanche au Blanc

Le conseil communautaire émet un avis favorable à l'ouverture des commerces 12 dimanches par an.

- Fonds d'investissement de la CDC

En 2023, les communes d'Ingrandes, Pouligny Saint Pierre, Preuilly la ville, Saint Aigny, Saint Civran et Thenay ont bénéficié du fonds d'investissement à hauteur 12 000€ par commune.

- Zone d'accélération des énergies renouvelables

Le conseil communautaire décide de ne pas modifier les propositions de zonage des communes avant de les transmettre aux services de l'Etat.

REPAS DES ANCIENS

Le dimanche 15 octobre 2023, a eu lieu le repas des anciens pour les cironnais et cironnaises âgés de 66 ans et plus. Une journée organisée par les membres du CCAS où les 72 convives ont pu apprécier ce moment de convivialité autour d'un menu préparé par Mr Mannequin, boucher traiteur à Prissac et animé par Sylvain. Merci à Amandine, Loeva, Lucie et Kilian, nos quatre jeunes qui ont effectué le service.

Cette année, c'est le thème de la Brenne qui avait été choisi par Christelle aidée par Magali pour décorer la salle des fêtes. Les convives ont pu apprécier les superbes présentations sur les tables et l'estrade. Un petit aperçu avec les photos ci-dessous.



TELETHON

Le samedi 25 novembre 2023, nous nous sommes retrouvés à la salle des fêtes pour le téléthon. Dès 14 heures, 25 marcheurs et marcheuses sont partis pour un parcours de 6 kms.

A leur arrivée, du réconfort avec du vin chaud et des crêpes.

Au cours de l'après-midi, des boules à oiseaux et des objets confectionnés par les élèves des écoles ont été vendus au profit du téléthon.

Quatre tables avaient été dressées où l'on pouvait jouer au bridge et à la belote.

Merci à tous les participants, bénévoles qui ont permis de récolter la somme de 510€



SIAEP CIRON- OULCHES

En raison des fortes augmentations des matériaux et principalement de l'augmentation du prix de l'énergie, le comité syndical se voit dans l'obligation d'augmenter ses tarifs.

La dépense électricité en 2022 représentait environ 16 000€ du budget du syndicat, celle de 2023, début décembre représente déjà 28 000€.

Tarifs à compter du 01 janvier 2024 :

Tranche	1	Consommation de 0 à 200m ³	le m ³ : 1.28 €
	2	de 201 à 500m ³ ,	le m ³ : 0.90 €
	3	de 501 à 1000 m ³	le m ³ : 0.75 €
	4	au-delà de 1000 m ³	le m ³ : 0.66 €

Forfaits location en fonction du compteur

15mm :	90,00 €	20 mm :	112.50 €
30mm :	141,44 €	40 mm :	165.90 €
80 mm :	189.38 €	100 mm :	257.16 €

Relevé annuel de vos consommations.

L'agent du syndicat passe relever votre consommation une fois par an sur la période de septembre à novembre.

Nous vous conseillons cependant de vérifier régulièrement votre compteur pour éviter une facture importante en cas de fuite après compteur.

En cas de constatation, lors du relevé, d'une augmentation anormale du volume d'eau moyen consommé sur les 3 dernières années, vous êtes informé.

En cas de fuite avérée, vous avez un délai d'un mois à compter du signalement pour fournir au syndicat, une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant la réparation.

Vous pouvez aussi, en cas d'absence (ex : résidence secondaire) communiquer votre relevé au syndicat, envoyer une photo du compteur par mail à siaep@ciron.fr.

SYMCTOM

Syndicat mixte collecte traitement ordures ménagères du Blanc

Redevance incitative (RI)

Elle sera constituée d'une part fixe correspondant à l'abonnement au service de gestion des déchets et d'une part variable calculée en fonction du nombre de levées du bac noir avec un forfait de 12 levées/an.

Le SYMCTOM vous a distribué un bac noir et un bac jaune au mois de novembre, dont le volume a été défini en fonction de la composition de votre foyer (suite à l'enquête effectuée à l'été 2023 par la société ACP service prestataire du SYMCTOM).

Le bac noir est doté d'une puce dont le numéro est affilié à votre logement.

A chaque présentation du bac noir, la collectivité vous facture une levée (volume de votre bac). Sortez-le lorsqu'il est plein pour payer au plus juste la gestion de vos déchets. Il vous est possible de présenter votre bac à chaque passage de la benne mais votre facture en sera bien évidemment impactée. Le nombre de levées de votre bac jaune ne sera pas comptabilisé.

L'objectif est de passer à ce nouveau système en janvier 2025.

L'année 2024 sera consacrée à la phase dite « à blanc » (utilisation des bacs et nouvelles tournées). Seuls les bacs fournis par le SYMCTOM pourront être collectés.

La facturation sera habituelle (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) mais une redevance incitative à blanc vous sera transmise à domicile afin de pouvoir évaluer le coût de ce nouveau système.

En cas de location, c'est le propriétaire qui reçoit la RI à régler, à charge pour lui de la répercuter sur le locataire.

Bacs individuels et/ou collectifs cadenassés et sacs prépayés

Certains usagers ne pourront pas bénéficier de la collecte porte-à-porte pour des raisons techniques (la benne ne peut pas passer devant leur domicile). Pour ces derniers, le SYMCTOM a prévu des bacs individuels cadenassés sur la voie publique en bord de route ou de chemin mais aussi pour certains des sacs prépayés déposés dans des bacs collectifs cadenassés. Les agents du SYMCTOM expliqueront le fonctionnement aux personnes concernées.

Le nombre de passages de la benne

La benne ne ramassera pas les bacs noirs et jaunes en même temps. Ce sera une semaine le bac noir et l'autre semaine le bac jaune. La raison de ce changement est simple : le système actuel ne permet pas d'utiliser la totalité de la capacité de la benne car lorsqu'un des deux compartiments est plein, le camion rentre au quai de transferts. La collecte en monoflux va permettre d'allonger la longueur de la tournée et de générer des économies.

Petit rappel

Les sacs poubelles ne seront plus fournis. Dans le bac noir, les ordures ménagères devront être mises dans des sacs bien fermés. Et dans le bac jaune, les emballages et papiers (journaux, magazines etc....) seront mis en vrac.

Et pour conclure, il est conseillé de présenter vos bacs pleins la veille au soir et de les rentrer dès la collecte passée, si possible. S'il y a un sac à terre, si le bac est trop rempli, il y aura un refus de collecte.

Délégués de la commune de CIRON au SYMCTOM
titulaire Sylvie LABELLE
suppléant Bruno LAFOUX

SCOURY AUTREFOIS

UN PONT À TOUT PRIX

Un pont sur la Creuse construit ou reconstruit à 4 reprises au moins !

Le pont d'origine

A l'emplacement du pont actuel, les vestiges de culées et de piles étaient encore visibles au 18^{ème} siècle. Mais nous ne savons rien des caractéristiques de ce premier ouvrage, sinon qu'il appartenait au seigneur de CORS. Il servait essentiellement à relier le château et le moulin au port à bateaux du seigneur qui se trouvait sur la rive droite de la Creuse, et permettait aux agriculteurs de Scoury et des environs d'apporter leur grain à moudre au moulin.

1832

Les propriétaires de forêts situées sur la rive gauche, estimaient que la construction d'un pont valoriserait leurs propriétés, en facilitant la commercialisation de leur bois. Les marquis de Belâbre et le comte de Bondy pour les principaux, mais également l'Administration des Eaux et Forêts ayant en charge la forêt domaniale de Saint Nazaire, multiplièrent leurs interventions auprès des autorités de l'Etat et du département. Ils obtinrent gain de cause en 1831, date à laquelle le ministre des travaux publics autorisa la construction du pont. Cependant, le financement s'avérant difficile, on chercha la solution la plus économique possible.

On se rallia finalement à un pont traditionnel : piles en maçonnerie réutilisant les fondations de l'ancien pont (décision, dictée par le souci d'économie qui s'avérera regrettable par la suite). Tablier en bois reposant sur une charpente en bois également, en appui sur les piles et les culées. On espérait pouvoir utiliser les matériaux locaux : bois des forêts voisines, pierres d'une carrière à ouvrir à CORS, chaux de SAINT GAULTIER. La commune d'OULCHES proposait pour sa part de fournir des pierres « d'excellente qualité », provenant de la démolition de l'église de SAINT NAZAIRE. Les communes d'OULCHES et de CIRON, médiocrement intéressées par le projet participèrent au financement du projet, mais pour des sommes modiques.

Le projet, dressé pour un montant de 14 847 F, on lança le 19 mars 1832 une adjudication. Aucune entreprise candidate ne s'étant manifestée, on lança le 24 avril 1832 une seconde adjudication qui s'avéra également infructueuse.

Il fut alors décidé de construire l'ouvrage en régie directe, sur la base du projet de l'inspecteur-voyer de LE BLANC, réévalué à 16 477 F (certains postes de dépenses ayant été omis lors dans l'estimation initiale). La majoration de dépense étant financée par les communes de CIRON et d'OULCHES, par l'estimation d'apports en nature (pierres, bois, prestations diverses).

Le maître d'ouvrage fut l'état (sous-préfet de LE BLANC) et le maître d'œuvre l'inspecteur-voyer de LE BLANC. L'entrepreneur fut le Sieur GUERIN, réputé « excellent ouvrier », s'engageant à construire l'ouvrage moyennant une rémunération forfaitaire de 200 F par jour. On estimait que le pont pouvait être construit en 83 jours ouvrables environ, ce qui semble assez peu ... Les maires de CIRON et OULCHES, ainsi que leurs adjoints, avaient un

droit de regard sur le chantier pour s'assurer, notamment, que le Sieur GUERIN, payé d'après le nombre de journées de travail, ne faisait pas durer les travaux plus longtemps que nécessaire.

Le chantier fut ouvert le 28 juin 1832 et les travaux se déroulèrent à un bon rythme, puisqu'en octobre les piles et les culées étaient à peu près achevées. Mais il fallut malheureusement arrêter le chantier à ce stade, car les dépenses atteignaient 13 000 francs, épuisant les ressources disponibles.

Pendant plus de 3 ans, les habitants ont pu assister à une succession d'arrêts et de reprises des travaux et d'incidents divers : personnel et fournisseurs impayés, crues dévastant le chantier, au rythme des financements que le sous-préfet de LE BLANC parvenait à mobiliser avec beaucoup de difficultés.

1836

En février, on annonça enfin qu'on pouvait passer à cheval sur le pont. La dépense totale atteignait alors 31 500 F, ce qui aurait correspondu à 158 jours de travail pour le Sieur GUERIN. Bien loin des prévisions !

1861

Le bois du tablier se dégradant assez rapidement, le préfet fut amené à prendre un arrêté le 15 janvier, limitant à 1 tonne le poids total admis (animaux de traction + véhicule + charge) des véhicules empruntant le pont, ce qui est peu.

L'état de l'ouvrage ne cessa d'alerter les élus au fil des années. Il fallu construire un nouveau pont ...

1885

Le nouveau pont réutilisait et renforçait les piles et culées construites en 1832. On ajouta 6 voûtes en maçonnerie. On notera que l'espace laissé libre entre les piles pour le passage de l'eau n'était que de 52.50 m. Autrement dit, les 5 piles obstruaient le lit sur une largeur de 23.50 m, soit 31 % de l'ouverture entre culées. Solidement construit, il était en bel état de conservation en 1940.

1940

En juin 1940, l'armée Française détruisit ce pont. Trois arches furent entièrement détruites.

Dès l'été 1940, la reconstruction fut décidée selon le plan suivant : démolition des arches non détruites et de toutes les piles. Enlèvement des produits de démolition du lit de la rivière. Conservation des culées et fondations des piles au dessous du niveau des plus basses eaux, soit la cote 84.75 IGN. Construction, sur les fondations restantes, de piles et d'un tablier en béton armé. Bien qu'améliorant le passage de l'eau par ses 5 piles moins épaisses, ces dernières occupaient encore 13.4 % de l'ouverture entre culées. Alors qu'on aurait pu faire l'économie de 4 piles, en conservant une seule, comme à celui de Ciron (1881), les techniques de l'époque

permettant de cette réalisation. L'interrogation subsiste mais les raisons économiques ont dû prévaloir.

Les travaux, entièrement financés par l'état, firent l'objet d'un marché passé avec l'entreprise LEVAUX et ses fils le 28 août 1940, pour un montant de 1 800 000 F. Le délai d'exécution étant fixé à 5 mois. Mais une crue survenue dans la nuit du 11 au 12 décembre 1940, déplaça et endommagea les coffrages et le ferrailage des poutres prêtes à recevoir le béton. Il fallut plus de 2 mois aux ouvriers pour tout remettre en état. Pendant les travaux, les municipalités d'OULCHES et de CIRON avaient mis en place un service gratuit de passage en barque le la rivière. Ce qui n'a pas empêché certaines personnes de se risquer la nuit sur le chantier pour traverser, provoquant quelques incidents, amenant ainsi les élus à poster des gardiens de nuit afin d'éviter de graves accidents.

1941

Finalement, le pont fut livré à la circulation en avril 1941.



Le pont de Scoury entre 1885 et 1940.

Il fut démoli par les services du génie de l'armée Française en juin 1940, comme beaucoup d'autres ponts en France, espérant bloquer la progression fulgurante de l'armée Allemande.

*Bernard JACQUET
Passeur de mémoire
Ciron, novembre*

Ecole Maternelle Oulches

La nouvelle année a commencé. L'école maternelle accueille cette année 18 élèves (7 en Petite Section, 6 en Moyenne Section et 5 en Grande section).

Cette année une nouvelle Atsem travaille avec nous, Cécile, et nous avons la chance d'avoir Océane, en service civique pour nous aider dans nos activités et tous nos gestes du quotidien.

Les enfants finissent actuellement un cycle natation/aisance aquatique. Ils ont ainsi pu bénéficier de 6 séances à la piscine d'Argenton sur Creuse, encadrés par des parents bénévoles qui ont passé l'agrément pour seconder la maîtresse. Un grand merci à ces parents sans qui ces séances n'auraient pu exister.



L'heure est maintenant à la préparation de Noël. Les enfants ont installé le sapin dans la classe afin d'attendre le Père Noël qui leur déposera leurs petits présents préparés par l'Association des Parents d'Elèves.



L'association Familles Rurales de Rosnay continue d'œuvrer au quotidien pour le maintien à domicile d'usagers résidant sur les communes de Rosnay, Douadic, Ciron et Oulches et ce grâce à nos salariées aides à domicile soutenues dans leurs tâches par une équipe de bénévoles toujours actifs car animés par les valeurs de Familles Rurales que sont l'entraide, le partage, la solidarité,...

L'association Familles Rurales de Rosnay a reçu une subvention de 1100€ suite à appel à projet lancé par la Fondation des œuvres du Berry qui a été créée en 2020 par le diocèse de Bourges pour soutenir des actions culturelles, éducatives ou de solidarité pour le service de tous. Elle accompagne les associations ou institutions qui désirent réaliser des projets locaux, novateurs et d'intérêt général pour le Berry (départements du Cher et de l'Indre). Cette subvention accordée pour proposer une formation « Animation auprès des personnes âgées à domicile » à destination des bénévoles et des aides à domicile de notre association qui s'est déroulée sur 2 demies-journées du jeudi 16 mars 2023 et du jeudi 23 mars 2023 de 14h00 à 17h30. Différentes thématiques ont été abordées dont « rappel Vieillesse communication, technique d'animation, présentation d'une mallette d'activités et mises en situation. » Cette formation est pensée et animée par l'association Kaléidoscope service Rosali du Blanc. Ci-dessous deux photos de cette formation.



En 2023, nous avons organisé :

- **Un voyage au château de Chenonceaux**, le jeudi 29 juin au départ de la salle des fêtes de Ciron

- **Une randonnée pédestre**, le dimanche 10 septembre à Oulches

- Nous avons participé à **Octobre Rose**, le samedi 21 octobre à Ciron en organisant une randonnée de 7 kms avec un départ le matin à 9 heures et un départ l'après-midi à 14 heures.

2 activités de notre association, le scrapbooking et le dessin ont exposé leurs travaux.

Pour terminer l'année 2023,

Nous participons au **téléthon de Ciron**, le samedi 25 novembre :

- 14h00 marche de 6 km au départ de la salle des fêtes (3€/personne)

- Vente de crêpes et de vin chaud sur place

Nous organisons un **Marché de Noël** à Ciron, le dimanche 10 décembre (affiche en pièce jointe)

Pour commencer l'année 2024,

Théâtre : La troupe des 3 Vallées vous présentera leur soirée théâtrale!!

L'hiver approche...

L'heure est à la comédie !

Ça tombe bien, car les dix membres de la TROUPE DES 3 VALLEES sous la houlette de leur metteur en scène Teresia Rippel, travaillent d'arrache-pied pour vous concocter une joyeuse soirée théâtrale.

Quelques infos pour vous mettre en appétit :

la soirée se déroulera en deux parties.

Deux sketches de Jean Jacques Dupuy tirés du « Théâtre de l'absurde » :

Le travail du chapeau

Un client entre dans la boutique d'un chapelier celui-ci s'avère pour le moins surprenant.

Les meubles

Une femme seule évoque ses démêlés avec les choses qui l'entourent au quotidien. Que font les meubles, une fois la porte fermée ?...Ont-ils une vie propre ? A n'en pas douter.....

Après l'entr'acte la pièce principale :

Appelez le MAX de Michel VERDOT.

La bonne de Germaine a donné son congé pour se marier.. Bon débarras ! Pour la remplacer, soyons moderne se dit Germaine , pourquoi pas un robot ! .. Notre pays en fabrique qui ont l'apparence d'êtres humains...Germaine tente l'expérience ...

Tout se passe comme prévu, mais c'est sans compter sur le retour de ses enfants...ajoutons à cela une loueuse de robots sans scrupules, une voisine complice et une concierge envahissante...

Déjà quelques dates :

- Le 28 janvier à Oulches
- Le 17 février à Vigoux
- Le 2 mars à Argenton sur Creuse (Avant-scène)
- Le 9 mars à Lingé
- Le 17 mars à St Gaultier
- Le 25 février à Ruffec
- Le 24 mars à Le Subdray (18)
- Le 30 mars à Ciron

Nous vous y attendons très nombreux !!

Nous avons le plaisir de vous annoncer la mise en ligne du site Web de notre association.

Vous y trouverez des informations générales sur le mouvement Familles Rurales, sur l'origine et les évolutions de l'association, les actualités, le descriptif et les spécificités de chaque activité....

Ce site évoluera en permanence aussi je vous invite à le consulter régulièrement et à nous faire part de vos commentaires et remarques.

N'hésitez pas à mettre le lien ci-dessous dans vos favoris.

Bonne consultation à tous.

<https://www.famillesrurales.org/loisirs-val-de-creuse/>

TABLEAU DES ACTIVITES Septembre 2023 / Juin 2024

Branle des Étangs	A la salle des associations de Ruffec Tous les lundis de 20h à 22h
Couture - Tricot	A la salle des associations de Scoury 1 mercredi / 2 de 16h à 18h
Danse Afro Caribéenne	A la salle des fêtes de Ciron Tous les mercredis de 19h30 à 20h30
Dessin - Peinture	A la salle des associations de Scoury Tous les mercredis de 18h à 20h Tous les vendredis de 14h à 16h
Club Joie de Vivre	1 jeudi/2 de 14h à 18h à la salle des fêtes de Ciron en alternance avec 1 jeudi/2 de 14h à 18h à la salle des associations de Oulches
Marche du Lundi	Rendez vous à Scoury ou à Ciron ou à Oulches tous les lundis à 14h suivant un calendrier pour une marche de 5 kms
Marche du Mardi	Rendez vous à Scoury ou à Ciron ou à Oulches tous les mardis à 13h30 suivant un calendrier pour une marche de 8 à 10 kms
Scrapbooking	A la salle des fêtes de Ciron Le 1er mardi de chaque mois de 9h à 12h ou de 14h à 17h
Sophrologie	A la salle des fêtes de Ciron Tous les mardis de 19h30 à 20h30 sauf vacances scolaires
Théâtre	En répétition à la salle des associations de Scoury Les représentations commenceront début 2024

**Vous êtes, toutes et tous, invités à rejoindre nos activités pour une séance de découverte.
Les responsables d'activité sont prêtes et prêts à vous accueillir !!!!**

Pour tous renseignements supplémentaires, s'adresser à Mr Bruneau Gilles au 06 32 72 01 75
loisirs.du.val.de.creuse@gmail.com

Annie Monsacré

AMICALE CIRONNAISE

Une année 2023 bien remplie au niveau des déplacements et prestations.

Le 27 mai la fanfare a fait un déplacement à St Benoit du Sault pour commémorer le 80^{ème} anniversaire du Conseil National de la Résistance.

Le dimanche 09 juillet, l'amicale Cironnaise a participé à la cérémonie des escends sur les communes de Lignac, Bêlâbre et Ciron.

Le 10 septembre, elle s'est déplacée à Thenay (animation pendant la présentation d'une meule charbonnière organisée par l'association pour la sauvegarde du patrimoine Thenaysien).

Les cours ont repris à la salle paroissiale pour 8 élèves. A noter, des anciens élèves viennent reprendre des cours avec leurs enfants.

Le dimanche 26 novembre, pour la fête de Sainte-Cécile, les musiciens se sont retrouvés à 11 heures à l'église pour la messe suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts.

Un vin d'honneur a été servi à la petite salle des fêtes de Ciron et des médailles ont été remises.

- 12 ans de services musicaux pour Ely BARBILLAT
- 14 ans de services musicaux pour Marjolaine BEUN
- 14 ans de services musicaux pour Sylvain MATHÉ
- 27 ans de services musicaux pour Stéphanie LABELLE

Et 17 années pour services rendus à la fédération musicale de la région Centre à Sylvie LABELLE.

De même, un diplôme a été remis à Marie-Laure Galienne pour la réussite à son examen en juin 2023.



L'UNION SPORTIVE

Nos footballeurs ont repris le championnat dès le mois de Septembre. Ils évoluent toujours en quatrième Division Départementale. Début décembre, ils se classent cinquième de leur groupe avec un effectif de 18 joueurs.

A notre assemblée générale en date du 24 juin 2023, Monsieur Gérard Defez qui était président depuis juin 2005 a démissionné de la présidence de U.S. CIRON mais reste dirigeant.

Le nouveau bureau se constitue de :

Présidente : Mme Stella WILK

Président d'honneur : M. Gérard DEFEZ

Trésorier : M. Lionel BROUARD

Secrétaire : Mme Corinne OBIANG

Tous les membres remercient Mme Stella Wilk d'avoir pris la présidence du club et lui souhaitons bonne réussite pour la suite.



Date à retenir pour 2024

Samedi 9 Mars

Loto du club



L' US CIRON souhaite à tous de joyeuses fêtes et vous présente ses meilleurs vœux pour 2024



Comité des Fêtes de CIRON

C'est une équipe motivée qui s'est lancée dans la préparation de la fête du samedi 29 juillet.

La météo nous a joué quelques tours jusqu'en début d'après midi mais ensuite la soirée s'est déroulée dans une très belle ambiance.

Nous remercions toutes celles et ceux qui ont participé à la préparation et au rangement et en particulier toutes les personnes extérieures au Comité des fêtes, sans leur aide cela serait très difficile.

Le repas a semble-t-il été apprécié, l'animation de la soirée par l'orchestre de Quentin Laroche est toujours un moment festif et le spectacle pyro-mélodique sur le stade a regroupé un grand nombre de spectateurs.

Encore Merci à tous les participants, Rendez vous le 27 juillet 2024.

Le Comité des fêtes a participé à la journée « Octobre Rose » organisée par Ladies Fit le 21 octobre. Votre engagement a permis à cette association de reverser des fonds à La Ligue contre le cancer et A.S.A.V.I.E de la Roche Posay.

Téléthon 2023 : le Comité des fêtes a fait un don à l'AFM.

**L'assemblée générale est prévue
le vendredi 16 février 2024 à 18h30.
petite salle des fêtes de Ciron**

N'hésitez pas à venir nous rejoindre et/ou nous faire part de vos idées, de vos souhaits.

**Nous vous souhaitons à toutes et tous
d'excellentes fêtes de fin d'année et nous vous
présentons nos meilleurs vœux pour 2024**

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES ET AMIS DES ECOLES DE CIRON-OUICHES

Le début d'année scolaire a démarré doucement avec peu de présence à l'assemblée générale de l'association.

Comme chaque année, l'APE offre un goûter avec chocolat chaud et gâteau ainsi qu'un cadeau aux élèves des écoles de Ciron et d'Oulches.

Les élèves des écoles ont participé à la création de boules pour oiseaux et de montgolfières décoratives mis en vente au téléthon.

Nous avons comme projets pour 2024 d'organiser une soirée dansante, une chasse aux œufs pour Pâques, une matinée pêche pour les enfants, et une fête de fin d'année. Nous souhaitons remercier les personnes qui participent à nos actions, pour les enfants

Nous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.



Amicale Bouliste Cironnaise

L'Amicale Bouliste Cironnaise vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs voeux pour cette année 2024.

**Que celle-ci, apporte à toutes et à tous, bonheur, santé et prospérité.
Amicalement.**

**Le Président
Georges PICHON**

Détenteurs de volailles Élevages et basses-cours

Renforcement des mesures pour lutter contre **L'INFLUENZA AVIAIRE**

Dans le contexte de reprise des migrations saisonnières des oiseaux sauvages, l'Influenza Aviaire, maladie hautement pathogène, circule à nouveau sur le territoire. Les oiseaux d'élevage en Zone à Risque Particulier (28 communes en zone de la Brenne) doivent être confinés (claustration en bâtiment ou filets de protection). Il est essentiel d'appliquer les mesures de biosécurité et surveiller quotidiennement les animaux.

Dans tous les cas, les élevages doivent être déclarés.

- **Détention pour une utilisation NON COMMERCIALE de volailles de basse-cour ou d'oiseaux captifs**

DECLARATION OBLIGATOIRE À LA MAIRIE DE VOTRE COMMUNE

Pour ce faire, vous devez compléter le document de « *Déclaration de détention d'oiseaux dans le cadre d'un foyer de maladie aviaire* » (CERFA 15472*02) disponible sur demande dans votre mairie ou bien directement sur le site internet www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

- **Détention pour une utilisation COMMERCIALE de volailles de basse-cour ou d'oiseaux captifs**

DECLARATION OBLIGATOIRE AUPRÈS DU GDMA

Pour ce faire, vous devez contacter le GDMA (02 54 08 13 80 ou contact@gdma36.fr) qui vous transmettra l'ensemble des documents pour déclarer votre cheptel et vous accompagner dans les démarches (obtention du numéro EDE, mise en place de la biosécurité dans l'élevage, analyses obligatoires,...)



SI UNE AUGMENTATION DE LA MORTALITÉ EST CONSTATÉE
Contactez immédiatement votre vétérinaire ou la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP).



Du côté de nos déchets

Point sur la mise en place de la tarification incitative

Le basculement vers la Redevance Incitative est en cours. Ce nouveau mode de financement du service implique des changements d'ampleur, que ce soit pour les services du Symctom mais également pour les usagers, ce qui explique de longs délais de mise en œuvre.

La distribution des bacs sur les 45 communes du territoire a débuté au mois de juin. Les équipes dédiées à cette tâche fastidieuse, bien épaulées par les élus et les agents communaux, devraient avoir terminé cette mission au cours du premier trimestre 2024.



Distribution des bacs à Sauzelles

Des cas particuliers

Le nouveau système à venir privilégie une collecte en bacs individuels lorsque c'est possible.

Toutefois, certaines configurations nous empêchent d'utiliser des bacs individuels (problèmes d'accès pour les bennes, de stockage des contenants, ...).

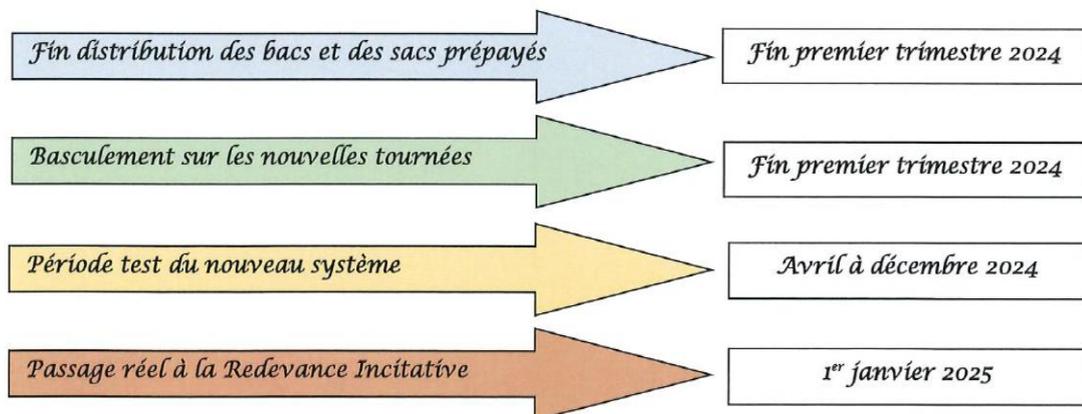
Pour ces cas bien spécifiques, nous proposons d'autres solutions comme par exemple des sacs dits « prépayés » à mettre dans des bacs collectifs ou en porte à porte.

Chaque cas particulier fait l'objet d'un échange avec les élus communaux afin de trouver le meilleur consensus entre considérations techniques et confort de service pour l'utilisateur.

Basculement sur les nouvelles tournées de ramassage

Les nouvelles tournées sont en cours de construction, elles deviendront effectives à la fin du premier trimestre 2024. Chacun d'entre vous recevra un calendrier détaillé des jours de collecte ainsi qu'un guide d'information sur la Redevance Incitative. Les nouvelles consignes de tri, à savoir le dépôt du papier en mélange avec les emballages, s'appliqueront dès la mise en place des nouvelles tournées.

Les échéances à venir



Un doute, une question ?

N'hésitez pas, appelez les services du Symctom ou consultez notre site internet www.symctomleblanc.fr /

☎ 02 54 28 12 00 ✉ secretariat@symctom.fr



Des nouvelles du Parc de la Brenne

Retrouvez toute l'actu du Parc sur
www.parc-naturel-brenne.fr
Abonnez-vous à la newsletter
pour suivre nos actions !

Déc. 2023



Maison de la
RÉNOVATION
du Parc naturel régional de la Brenne



Vous engagez des travaux de rénovation énergétique (isolation d'un bâtiment, remplacement d'un système de chauffage, remplacement de menuiserie...), ou vous souhaitez rénover entièrement votre bâtiment : résidence principale, secondaire, gîte ou local professionnel ? Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur ? Les conseillers de la Maison de la rénovation sont là pour vous accompagner quelles que soient vos ressources. Une visite diagnostic de votre bâtiment pourra être réalisée afin d'évaluer les différentes solutions techniques et vous proposer un plan de financement adapté.

ACCUEIL du lundi au vendredi

16 rue Villebois-Mareuil, LE BLANC
sans rendez-vous de 14h à 17h
sur rendez-vous le matin

02 54 28 12 16

CONTACT : Charline Denis

Coordinatrice de la Maison de la rénovation
maison.renovation@parc-naturel-brenne.fr

**Votre service public de rénovation énergétique
personnalisé, gratuit et indépendant**

Contactez la Maison de la rénovation avant de signer vos devis, afin d'être certains de bénéficier de toutes les aides financières possibles et de conseils adaptés !



Le Parc organise des présences sur les marchés et propose des permanences délocalisées en mairie.

Nouvel observatoire... de prairie ! sur la Réserve naturelle régionale Terres et étangs de Brenne Massé-Foucault

Un sentier d'interprétation est en cours de réalisation sur la Réserve, « Sur les traces de la Brenne », qui invitera les familles à découvrir sur un parcours d'un peu moins de 2 km, la diversité des paysages de la Brenne et empruntera la passerelle de l'étang Valmicky. A partir du hameau du Blizon à Rosnay, les visiteurs disposeront d'aménagements réfléchis pour éveiller leur curiosité sur notre riche biodiversité. Un observatoire d'un genre nouveau pour la Brenne a été installé le 9 octobre dernier, fabriqué par Iso bois, de Yzeures-sur-Creuse. Il offre une vue plongeante sur une des plus belles prairies de la Réserve : cerfs, renards, hérons garde-bœufs s'offriront peut-être aux regards des plus patients. En accès libre, il sera ouvert au public pour les vacances de printemps 2024.



Un nouvel ophtalmologue à Tournon-Saint-Martin

Le Parc naturel régional de la Brenne est heureux d'accueillir le Docteur Javier Peralta, ophtalmologue, qui s'installe sur la commune de Tournon-St-Martin.



Après avoir accompagné son projet d'installation, dans le cadre du Contrat Local de Santé, et en partenariat avec l'Agence d'Attractivité de l'Indre et la CPTS du Pays des Mille Etangs, le Parc lui remettra son traditionnel "coffret de bienvenue", car effectivement il est le bienvenu sur ce territoire qui œuvre au quotidien au maintien de l'offre de services de soin. Le Parc est donc très heureux de promouvoir cette installation.

La prise de rdv se fait par téléphone.

Consultations :

4 rue du Petit Paris // 36220 Tournon-St-Martin
02 42 16 00 77

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h20 et de 13h à 16h

Le Dr Peralta vient renforcer l'offre de soins, en complément des professionnels qui exercent sur Le Blanc :

- Cabinet du Dr Elie Assaf : 40 bis rue Albert Chichery - 36300 Le Blanc
02 54 37 38 11 (consultations, hospitalisations en partenariat avec la Clinique St François à Châteauroux)
- Service ophtalmologie / Dr Guillaume Sultan : Site Hospitalier du Blanc - 5 rue Pierre Milon - 36300 Le Blanc
02 54 28 28 30 (consultations, hospitalisations)

Contact Parc : Anne Ruffet, chargée de mission Santé, a.ruffet@parc-naturel-brenne.fr

Des ateliers d'habitants pour une meilleure mobilité

Lors des nombreux temps d'échanges organisés pour construire la nouvelle Charte du Parc, la question de la mobilité a occupé une place centrale. Le Parc, accompagné par le CEREMA et Auxilia, mène une vaste étude sur la mobilité : accès aux services, au travail, à la culture, déplacements touristiques... AVEC LES HABITANTS ! Après un questionnaire auquel près de 500 personnes ont répondu, nous vous invitons à participer à des ateliers citoyens, afin d'associer étroitement les habitants et habitantes du territoire aux réflexions autour des solutions de mobilité, actuelles et futures, afin de trouver des solutions adaptées à vos besoins.



Pour participer, merci de vous inscrire auprès du Parc. Nous vous indiquerons les lieux des ateliers.
info@parc-naturel-brenne.fr
02 54 28 12 12

Vers quelle mobilité en Brenne ?



Participez à la construction de nos mobilités de demain !

Venez aux ateliers citoyens les samedis matins (9h > 12h)

- 2 décembre
- 10 février
- 6 avril

Les lieux seront communiqués à l'inscription.



INSCRIPTION

Parc naturel régional de la Brenne
Maison du Parc // Le Bouchet // 36300 ROSNAY

02 54 28 12 12 // 02 54 28 12 13 (le week-end)



ARTISANS
COMMERÇANTS
PROFESSIONS
LIBÉRALES
AGRICULTEURS

Réseau Initiative

BRENNE

NOTRE PROJET, AIDER LE VÔTRE

Initiative Brenne :

- ✨ Vous apporte son expertise pour le montage de votre dossier et un accompagnement renforcé.
- ✨ Vous aide à financer votre projet (prêts d'honneur de 1500 € à 50 000 €) :
 - Création ou Reprise
 - Croissance (développement de l'activité)
 - Développement Durable (améliorer l'impact environnemental et social des activités)
 - Innovation
- ✨ Vous facilite l'obtention d'un prêt bancaire.
- ✨ Vous accompagne pendant les premières années : suivi, parrainage et mise en réseau.

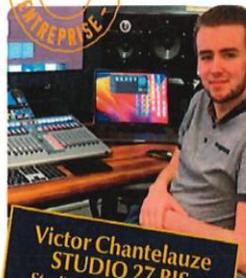


Édition 2024-2025



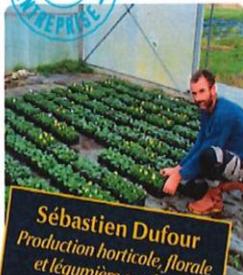
Permanences Initiative Brenne pour un RDV contactez le: 02 54 28 12 14

Des entreprises soutenues et financées par Initiative Brenne



Victor Chantelauze
STUDIO 27 BIS
Studio d'enregistrement et post-production Audio
Sonorisation d'événements
SAINT-GAULTIER

06 22 67 34 58
contact@studio27bis.com
Studio 27 Bis
studio_27_bis
7/7 9h-21h



Sébastien Dufour
Production horticole, florale et légumière en plants.
NEUILLY-LES-BOIS

06 43 40 01 93
duf-seb@hotmail.fr
Sarl Dufour Sébastien
Marchés : Levroux (Lundi) - Le Blanc (Mercredi et samedi) - Saint-Gaultier (Vendredi) - Argenton-sur-Creuse (Samedi)

Arrosage goutte à goutte pour économiser l'eau. Culture rotative pour limiter l'usage de produits phytosanitaires.



Marion et Léo Roche
GAEC DE LA CAILLONNIÈRE
Élevage caprin et fabrication fromages - AB
PAULNAY

06 17 81 61 03
fermedelacailionniere@gmail.com
Ferme de la Caillonnrière
fermedelacailionniere
Mercredi 9h-12h et 17h-19h
Vendredi 9h-12h & Samedi 17h-19h

Ferme en Agriculture Bio : plantation de haies, préservation de l'eau, zero pesticides sur les terres.



Marion Sire et Audrey Menard
JUNIOR SENIOR
Service à la personne : Accompagnement Séniors et Juniors, entretien logements, jardinage et portage de repas.
LE BLANC

05 16 83 08 82
leblanc@juniorseigneur.fr
www.juniorseigneur.fr
Junior Senior leblanc
lundi au vendredi : 9h-12h30 et 14h-17h - VE selon demande.

Incitation à l'utilisation de produits d'entretiens éco-responsables. Repas avec légumes et laitages locaux. Autonomisation des équipes terrain. Personnalisation des prestations et des attentions.



Pamela Dupski
RESTAURANT LUCIANO
Bar et Restauration rapide
TOURNON-ST-MARTIN

☎ 02 18 01 08 10
www.restaurant-luciano.fr
☑ restaurant Luciano
🕒 Mardi et Jeudi à dimanche : 11h-21h



Canelle Chaignot
TONGASOA
Cuisine exotique en vente à emporter
FONTGOMBAULT

☎ 09 55 26 60 98
@ tongasoa36.fontgombault@gmail.com
📍 Tongasoa Fontgombault
📍 Tongasoa_36
🕒 Mardi au samedi 11h30-13h30 et 17h30-20h30



Utilisation de produits locaux



Christophe et Émilie Lavigne
LES SAVEURS DE BRENNÉ
Restaurant, traiteur, Soirées privées
BÉLABRE

☎ 06 75 46 79 02
@ lessaveurs.debrenne@orange.fr
📍 Les Saveurs de Brenne
🕒 Mercredi au dimanche (midi et/ou soir, suivant la saison)
contactez nous !

Tri des déchets - Utilisation de produits locaux.
Préside l'asso des commerçants du village !

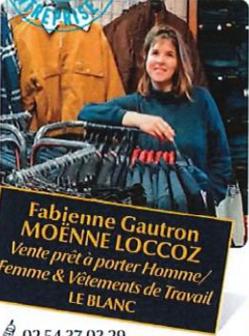


Marine et Thomas Coniglio
BIJOUTERIE THOUREAU
Bijouterie, Horlogerie, Réparations
LE BLANC

☎ 02 54 37 36 08
@ bijouterie.thoureau@gmail.com
📍 Bijouterie Loukia
🕒 Mardi au samedi : 9h-12h et 14h-18h



Recyclage piles et montres usagées, Restauration de meubles de seconde main dans un souci écologique.



Fabienne Gautron
MOËNNE LOCCOZ
Vente prêt à porter Homme/Femme & Vêtements de Travail
LE BLANC

☎ 02 54 37 03 29
@ moenneloccoz36300@gmail.com
www.vetement-linge-de-maison.fr
📍 Moëgne-Loccoz
📍 moenne_loccoz_36
🕒 Mardi au vendredi : 9h30-12h et 14h-18h - Samedi 9h30-12h et 14h-17h30



Thavalingam Linganathan
OMS SUPER MARKET
Épicerie, supermarché et institut de beauté
SAINT-GAULTIER

☎ 02 54 60 14 52
📍 OMS Super Market
🕒 7/7 8h à 20h30
Sélection de produits locaux
Livraison dans un rayon de 10 km !

Nos partenaires

Entreprises et organismes



Contactez-nous !

Initiative Brenne
Maison des entreprises
Le Bouchet - 36300 ROSNAY
☎ 02 54 28 12 14
@ contact@initiative-brenne.fr
www.initiative-brenne.fr

Cabinets comptables
FIDUCIAL, Le Blanc - CER France, Châteaoux, Le Blanc - DUO SOLUTIONS - COGER, Argenton-sur-Creuse - ACERP, Le Blanc - Cabinet Fitéco, Le Blanc.

Assurances
MMA, Saint-Gaultier, Argenton - ARÉAS, Azay-Le-Ferron, Tournon-St-Martin, Le Blanc - Thelem Martizay - GROUPEAMA, Le Blanc.

Autres banques
BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE
BANQUE des TERRITOIRES
CCI INDRÉ
CARTES DÉPENSE



LES COMMUNES DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNÉ

MFR
CULTIVONS LES REUSSITES

La Maison Familiale Rurale de la Brenne c'est un ancrage territorial, une structure associative souple et agile, des compétences, un réseau national, des valeurs...

Des intentions éducatives et pédagogiques

Basées sur l'approche éducative des Maisons Familiales Rurales, les intentions de la MFR de la Brenne s'appuient sur :

- > les principes de co-éducation
- > le choix de l'alternance
- > les fondements de l'éducation populaire
- > le souci du développement local et la transition écologique

Vous, votre enfant, un.e jeune de votre commune, de votre structure, souhaitez avoir des informations...
hésitez pas à contacter la MFR de la Brenne

mfr.brenne@mfr.asso.fr
06 30 01 29 34

+ d'info sur notre site internet
www.mfrbrenne.fr



Découvrir
les métiers de la transition écologique
Reprendre confiance en soi
et se réinscrire dans un cadre collectif
Construire
son parcours de vie
son parcours professionnel

Pour les jeunes 16-25 ans,
ni en emploi ni en formation, en Brenne

Projet en partenariat avec :

Mission Locale, CJO, Atout Brenne, SPRQ, Parc naturel régional de la Brenne, Carte Blanche, Service Logement Jeunes / FOL 36, RBJL, Radio Dynamo, La Lucarne Théâtre, Custy Art, CPE Brenne-Berruy, Maison des Aîdos, Centre Social du Blanc (Le Part'ages), Emmaüs Connect

Projet soutenu par :



L'Année Végète

Une action expérimentale et gratuite de la MFR de la Brenne





Les ateliers Année Verte



Octobre 2023 > Janvier 2024

Février 2024 > Juillet 2024

Des ateliers à la carte

- > 2 jours par semaine
- > 3 parcours
 - Arts graphiques
 - Multimédia
 - Engagement social
- > Échange, formation et découverte des enjeux de la transition écologique
- > Découverte par la pratique des métiers
- > Développement des compétences psychosociales par le théâtre
- > Un voyage découverte préparé avec les Jeunes

Une promotion "Année Verte"*

- > 4 jours par semaine
 - > Des stages et des initiations aux métiers de la transition écologique
 - > Des ateliers collectifs autour de la découverte de soi, le renforcement de ses forces et le développement de ses compétences psychosociales
 - > Un accompagnement individuel pour réfléchir à son projet après "Année Verte"
 - > Un voyage en Europe construit avec les Jeunes
- * ouvert aux étudiants décrocheurs et adultes en reconversion.



carte blanche
L'ASSOCIATION ET LE PARTENARIAT

Le Tiers lieu Carte Blanche, un espace support inspirant

Fort de l'expérience et des compétences de la quinzaine de structures qui collaborent à Carte Blanche (associations d'artisans, culturels, projets culinaires, robotique, éducation populaire, numérique), **les jeunes participants à l'Année Verte y découvriront des pratiques et des parcours enrichissants**

Carte Blanche - 1 rue Pierre Milon 36500 Le Blanc



ZONE DE DISTRIBUTION : CIRON OULCHES

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique et physico-chimique. Elle peut être consommée par tous.	A	Eau de bonne qualité
		B	Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
		C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
		D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 10 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 257 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																					
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE SCOURY. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 953 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SIAEP CIRON OULCHES ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP CIRON OULCHES »</p>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 15,2 mg/L Valeur maxi : 18 mg/L</td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 176 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,026 microgramme/L</td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,08 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L</td> </tr> <tr> <th colspan="2">INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <th colspan="2">DURETÉ</th> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>Eau dure</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 22,8 °f Valeur maxi : 23,7 °f</td> </tr> </tbody> </table>		BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 15,2 mg/L Valeur maxi : 18 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 176 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,026 microgramme/L	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,08 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		DURETÉ					Eau dure				Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 22,8 °f Valeur maxi : 23,7 °f
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																					
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																																					
NITRATES	A	Bonne qualité																																					
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 15,2 mg/L Valeur maxi : 18 mg/L																																					
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité																																					
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 176 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,026 microgramme/L																																					
FLUOR	A	Très bonne qualité																																					
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,08 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L																																					
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		DURETÉ																																					
			Eau dure																																				
			Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 22,8 °f Valeur maxi : 23,7 °f																																				
Quelques conseils																																							
<p>ABSENCE</p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																							
<p>SAVEUR-COULEUR</p> <p>Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p>																																							
<p>CHLORE</p> <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>																																							
<p>FLUOR</p> <p>Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.</p>																																							
Pour aller plus loin																																							
	<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>																																						

Édité le 01/06/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

